



Projet de création d'un Centre Educatif Fermé

Alpes De Haute Provence



Porteur de projet : ADSEA 04

PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET DE CRÉATION

Type de projet	Création d'un centre éducatif fermé sur le territoire du Pays de Digne (04)
Capacité	12 places
Résumé du projet	<p>L'ADSEA 04 existe depuis 1965 et gère de nombreux dispositifs, dont un service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert, un service de prévention spécialisé et un autre de médiation familiale, pour un total de 80 ETP.</p> <p>Son professionnalisme et la bonne gestion de l'association sont reconnus par l'ensemble des partenaires et financeurs (Conseil départemental, conseil régional, PJJ, CAF).</p> <p>Le CEF de l'ADSEA est empreint d'une identité "montagne", non seulement à travers son implantation mais aussi dans le choix de ses ateliers techniques (pôle agricole, pôle valorisation du patrimoine) et de ses activités (pleine nature, sports de montagne).</p> <p>Le parcours des jeunes est pensé dans la contenance, favorisée par la cohérence éducative, et dans la progressivité du parcours, avec une ouverture progressive des jeunes vers l'extérieur, grâce au travail avec les familles, les partenaires du milieu d'origine et du niveau local. Ces partenariats seront d'autant plus riches et diversifiés que le CEF de l'ADSEA se situera à proximité de Digne les Bains.</p> <p>Ce projet est le fruit de la rencontre entre une volonté associative et un territoire sensible à la question de la délinquance des mineurs. L'inscription du CEF dans la vie locale apparaît à l'ADSEA comme un facteur déterminant de la réussite du projet, tant il nous paraît essentiel que ce temps de placement soit pour le jeune un temps de rencontre : rencontre avec un nouvel environnement, avec des personnes bienveillantes, avec une culture, avec un territoire et, enfin, rencontre avec lui-même.</p>

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	5
1.1. Le contexte national	5
1.2. Le contexte local	5
1.3 Le territoire choisi par l'ADSEA 04 : le pays dignois	6
2. EXPÉRIENCE DU PORTEUR DU PROJET	7
2.1 Présentation de l'ADSEA	7
2.1.1 Bref historique de l'association	7
2.1.2 Objet social et organisation	8
2.2 Les forces du projet de CEF proposé par l'ADSEA04	9
2.2.1 L'implication des acteurs d'un territoire	9
2.2.2 Le professionnalisme attesté des équipes de l'ADSEA 04	9
2.2.3 Le soutien d'un réseau professionnel	10
3 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	11
3.1 Le public bénéficiaire	11
3.2 Modalités de l'intervention éducative	11
3.2.1 La recherche de l'adhésion au projet	11
3.2.2 Une prise en charge contenante et sécurisée	11
3.2.3 Des réponses adaptées aux incidents	12
3.2.4 Un accompagnement individualisé	12
3.3 Le projet éducatif	13
3.3.1 La scolarité	13
3.3.2 L'insertion professionnelle	13
3.3.3 Les ateliers techniques	14
3.3.4 Les activités culturelles et artistiques	17
3.3.5 Les activités sportives et de pleine nature	18
3.3.6 Les ateliers d'apprentissages sociaux	18
3.3.7 Les ateliers favorisant le bien être	19
3.4 Les partenaires de la structure	20
3.4.1 La place des titulaires de l'autorité parentale	20
3.4.2 La place des autorités judiciaires	20
3.4.3 Les partenaires de proximité	21
3.4.4 Les autres partenaires	21
4. Les moyens de la mise en œuvre	22
4.1 Les moyens humains	22
4.1.1 Composition	22
4.1.2 Organigramme	23
4.2 Le projet architectural	24

4.2.1 Nature des locaux	24
4.2.2 Surfaces	25
4.2.3 Note architecturale	25
4.3 Le calendrier prévisionnel	Erreur ! Signet non défini.

1. CONTEXTE

1.1. *Le contexte national*

La loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 dite Perben I instaure les Centres éducatifs fermés, dont les premiers furent créés en 2003.

Les CEF sont des établissements dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis mise à l'épreuve, d'un placement extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesure de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

- Le rôle d'un CEF

Les CEF font partie des établissements et services sociaux et médico-sociaux au sens de l'article L 312-1-I du code de l'action sociale et des familles. Ils ont pour objectif la prévention de la réitération des comportements délinquants et l'insertion des jeunes accueillis.

Dans le cadre d'une action éducative au titre de l'article 33 de l'ordonnance du 2 février 1945 et du code de procédure pénale, les CEF garantissent un accueil permanent de 12 mineurs délinquants, garçons et/ou filles.

Le placement en CEF constitue une alternative à l'incarcération, destinée à la prise en charge de mineurs multirécidivants, multirécidivistes ou ayant commis des actes d'une particulière gravité et dont la tranche d'âge est comprise entre 13 et 18 ans.

Les mineurs sont placés exclusivement dans le cadre d'une décision de contrôle judiciaire, de sursis avec mise à l'épreuve, de libération conditionnelle ou de placement extérieur.

1.2. *Le contexte local*

La région Provence Alpes Côte d'Azur compte le taux de mineurs incarcérés le plus élevé de France. Elle dispose déjà de CEF publics (Brignoles-83, Marseille les Cèdres-13, Montfavet-84), et d'un CEF associatif à Marseille depuis 2017.

Le CEF des Alpes-de Haute-Provence doit venir compléter le dispositif de placement de la région et permettre de répondre à la fois :

- aux besoins des magistrats et des équipes de milieu ouvert de la PJJ,
- à la nécessité de disposer de lieux alternatifs à l'incarcération, de méthodes d'accompagnement renforcé et contenant des mineurs les plus en difficulté,
- et d'une répartition géographique permettant un suivi éducatif plus efficient des mineurs.

Le département des Alpes de Haute-Provence est le plus vaste de toute la région PACA. Avec 161 000 habitants recensés en 2015 et une densité moyenne de 22 habitants/km², c'est aussi le moins dense (159 habitants/km² en moyenne) et l'un des moins peuplés.

Néanmoins, le taux d'équipement est meilleur dans le département que dans le reste de la région, quelle que soit la gamme¹. Il est particulièrement bien doté en équipements supérieurs (27

¹ Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ;

équipements en moyenne pour 10 000 habitants, contre 23 en Paca). Du fait de sa spécificité touristique, les commerces, les services aux particuliers ou les équipements sportifs sont nombreux.

Le taux de chômage y est plus faible que la moyenne régionale et nationale, avec 7,6% de chômeurs en 2015 (contre 8,1% en PACA et 7,8% en France). Les emplois sont majoritairement dans le secteur des services (79%, dont 44% dans le secteur non marchand) mais le secteur agricole et sylvicole est particulièrement dynamique, avec 4,6% des emplois, contre 1,5% en moyenne régionale.

Le nombre de contrats en apprentissage est le plus élevé de toute la région, avec 2,1% de l'ensemble des contrats contre 1,8 en moyenne régionale.

1.3 Le territoire choisi par l'ADSEA 04 : une commune rurale du pays dignois

L'ADSEA 04 a construit son projet de Centre Éducatif Fermé sur le territoire du pays dignois. Plusieurs communes ont manifesté de l'intérêt pour un tel projet. Les différentes étapes depuis 2018 nous ont conduit ces derniers mois à nous rapprocher de la commune du Chaffaut Saint Jurson, qui concilie la nécessaire proximité avec les voies d'accès et les dispositifs d'insertion et de soins, et l'éloignement symbolique que représente le milieu rural, facteur de rupture pour les jeunes accueillis.

La situation géographique du Chaffaut St Jurson est en effet idéale pour la mise en oeuvre du projet pédagogique, qui s'appuie sur des activités agricoles (maraîchage, petit élevage), sur de la rénovation et de l'entretien du patrimoine montagnard (sentiers, forêts, rivières, batit...). La proximité de la moyenne montagne, le partenariat avec le lycée agricole voisin, les liens établis avec le nord du département (pays de Seyne) pour développer des activités hivernales (rénovation et entretiens de ski), favoriseront l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'insertion dans un environnement qui dispose de tous les niveaux de service.

L'ensemble des équipements intermédiaires sont en effet présents sur le territoire, dans un rayon de 10 km. Les équipements de la gamme supérieure (lycée, urgences, spécialistes, cinémas) sont présents à Digne.

La mobilité des jeunes et des professionnels (retours en familles, audiences...) sera facilitée par la proximité de la gare de Digne, la première gare TGV se trouvant à Aix à 1h20, et un réseau de bus dont un des arrêts est à quelques minutes du village. L'accès à l'autoroute se fait par ailleurs en 20 mn.

transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes : la **gamme de proximité**, la **gamme intermédiaire**, la **gamme supérieure**.

2. EXPÉRIENCE DU PORTEUR DU PROJET

2.1 Présentation de l'ADSEA

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du 04 (ADSEA 04) a été créée en 1965. Elle a pour but de développer des actions et de gérer des services au bénéfice des personnes en difficulté sociale : enfants, adolescents adultes.

2.1.1 Bref historique de l'association

L'ADSEA a été créée en 1965 avec pour but de mettre en œuvre des missions d'accueil, de soutien et d'accompagnement de la jeunesse défavorisée. Elle est co-gérée par le CREAI jusqu'en 1978.

Dès 1967, elle ouvre un service d'**Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO) à Digne, qui s'étendra progressivement à Sisteron (1974), Barcelonnette (1978), Malijai et Forcalquier (1983), Saint-André les Alpes (1984), couvrant ainsi, moins de 20 ans après sa création, l'ensemble du département des Alpes de Haute-Provence. Ce service porte les AEMO ordonnées par le juge des enfants, puis les AEMO administratives proposées par le département aux familles qui deviendront les AED.

En 1979, l'ADSEA 04 commence également le développement d'un service de **Prévention spécialisée**, à Manosque et Sisteron dans un premier temps, puis à Digne-les-Bains à partir de 1998.

L'association gère également un établissement d'**hébergement pour adolescentes en grande difficulté** de 1981 à 2001 : le foyer de la Sèbe. EN 2001, le Foyer est fermé en raison d'une baisse d'activité mettant en péril sa viabilité économique.

Dès 1987, les activités se diversifient, avec la création d'un service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE) puis en 1995, la création d'un service d'accompagnement social dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes, dispositif porté par le département.

Depuis 2013, des actions de **médiation socio-éducatives** se développent aux abords des lycées des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Ce service, financé par la région PACA, est composé de médiateurs sociaux qui ont pour objectif d'assurer l'interface socio-éducatif entre les lycéens et leur environnement, de prévenir les actes de violence et d'incivilité, et de favoriser l'insertion professionnelle pérenne des jeunes.

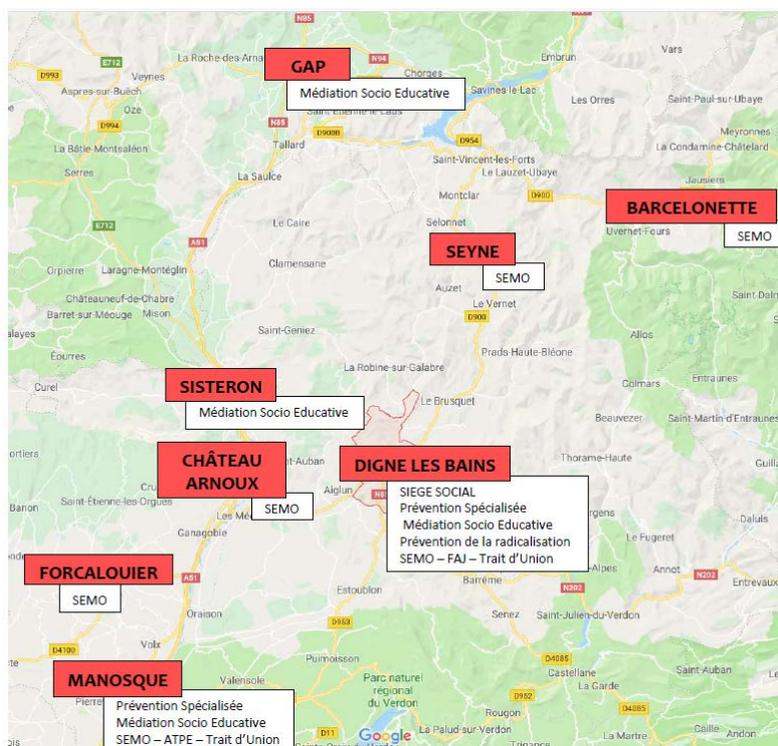
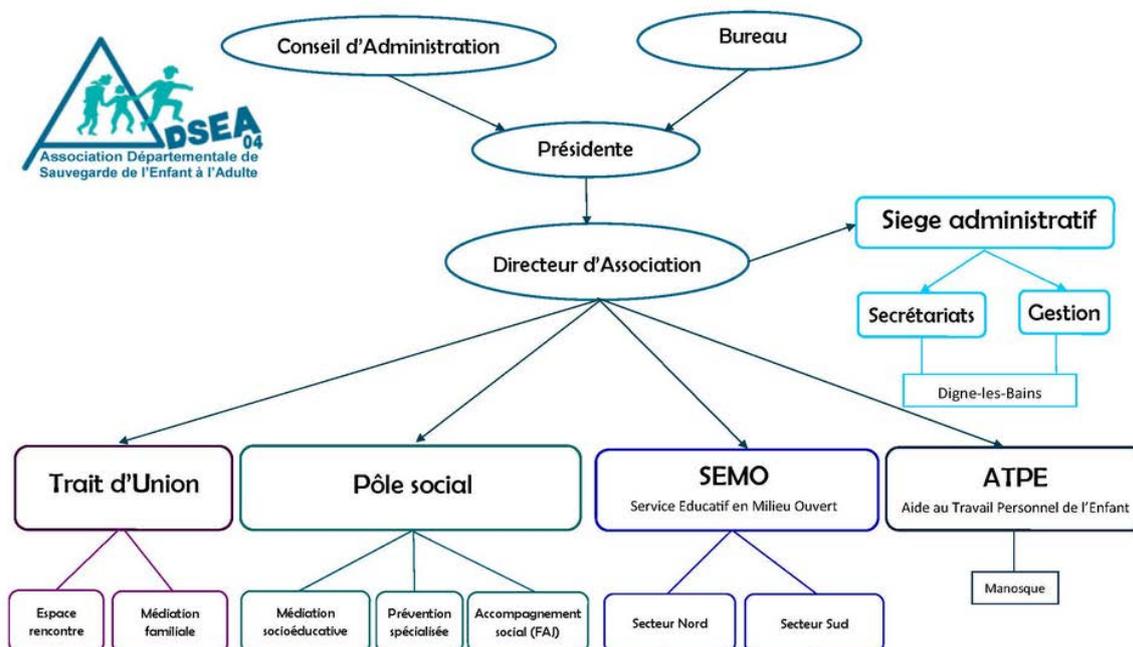
En 2015, le service Trait d'Union de l'association Famille Système 04 est repris par l'ADSEA 04, il regroupe la **médiation familiale**, visant à rétablir une communication constructive dans le cadre de séparation ou de rupture, et l'**espace rencontre**, lieu d'accueil pour la reprise ou le maintien des relations entre parents et enfants.

L'ADSEA emploie aujourd'hui 79 salariés qui ont soutenu plus de 1600 personnes en 2017. Elle bénéficie d'une grande stabilité dans les équipes dirigeantes puisqu'en plus de 50 ans d'existence, elle n'a connu que trois directeurs successifs, dont l'actuel, Damien Scano, présent depuis 2012 à la tête de l'association.

2.1.2 Objet social et organisation

L'ADSEA 04 a pour objectif de rendre ou de faciliter l'accès à une capacité citoyenne des enfants, adolescents ou jeunes adultes en favorisant leur insertion, leur autonomie, leur responsabilité et leur sociabilité.

Organigramme



2.2 Les forces du projet de CEF proposé par l'ADSEA04

2.2.1 L'implication des acteurs d'un territoire

Depuis les prémises de la création de ce projet de CEF, l'ADSEA 04 est convaincue qu'une des forces de son établissement doit résider sur son implantation, son soutien par les collectivités locales et la population. Quel que soit le lieu qui sera définitivement retenu, l'approche de l'ADSEA restera identique : ce projet de CEF devra remporter l'adhésion du plus grand nombre afin de garantir sa pérennité et son efficacité.

Parmi les communes approchées, l'ADSEA 04 est convaincue que le Chaffaut Saint Jurson est un territoire adapté à l'accueil d'un CEF :

- l'éloignement relatif des grands centres urbains permet une rupture symbolique avec l'environnement initial des jeunes. Sa situation facilite néanmoins les déplacements quotidiens inhérents à la mise en stage des jeunes, à la prise en charge sanitaire, aux retours en familles...
- Le territoire est propice à des activités de pleine nature, qui seront un support adéquat, tant sur le plan sportif que sur le plan des ateliers techniques
- Le bassin socio-économique varié favorisera l'insertion des jeunes
- Le dimensionnement du territoire et le mode de vie des habitants ("ici, tout le monde de connaît"), permettent d'envisager de manière réaliste des interactions profitables à tous et propices à l'intégration des jeunes accueillis.

2.2.2 Le professionnalisme attesté des équipes de l'ADSEA 04

L'ADSEA 04 s'inscrit depuis 1965 sur le territoire des Alpes de Haute-Provence. Elle est présente, à travers ses antennes, sur les 6 principales communes du département (Digne, Manosque, Château-Arnoux, Forcalquier et Barcelonnette). Au total, plus de 60 travailleurs sociaux et psychologues portent un accompagnement direct auprès de plus de 1600 usagers.

Elle en connaît bien les acteurs, tant sur le plan associatif que sur le plan institutionnel : elle travaille depuis de nombreuses années avec le Conseil Départemental qui est son principal financeur, mais aussi avec la PJJ dans le cadre de l'AEMO.

L'ADSEA est reconnue par ses partenaires pour son professionnalisme, sa réactivité et sa gestion saine. C'est ce qui ressort du rapport d'évaluation externe du SEMO, rendu en 2015 et qui met en avant que l'ADSEA est « une association reconnue et appréciée dans le secteur de la protection de l'Enfance [qui] bénéficie d'une situation privilégiée dans les relations qu'elle entretient avec les autorités administratives et judiciaires ».

Le même rapport pointe :

- la qualité des liens entre le Conseil Départemental et l'ADSEA, dont le fonctionnement est encadré par une convention que les directions de l'ASE et de l'ADSEA font vivre régulièrement,
- la satisfaction de la Juge des Enfants qui met en avant « les prises en charge efficaces », le respect des délais, des échanges téléphoniques fréquents, un rôle d'alerte joué par le SEMO,
- Les liens de confiance et la réactivité soulignés par les établissements scolaires.

L'ADSEA 04 est également soucieuse de développer le professionnalisme de ses équipes en les impliquant dans un processus de formation continue.

Plusieurs formations collectives ont été organisées depuis 2016 en complément du plan de formation:

- 2017 : Formation aux écrits professionnels en protection de l'enfance (Cabinet Laure DOURGNON)

- 2017 : Formation en prévention et gestion de la violence (à destination des cadres intermédiaires ENPJJ)
- 2017: Formation « Comprendre les enjeux de la radicalisation » (ENPJJ)
- 2016-2017 : Accompagnement ressources humaines (Cabinet Clair JAN)
- 2017 : Formation maître d'apprentissage (IRTS)
- 2018 : Formation des administrateurs (DDCSPP)

2.2.3 Le soutien d'un réseau professionnel

L'ADSEA04 est adhérente à la CNAPE, fédération nationale dans le domaine de la protection de l'enfance, depuis sa création. Son directeur, Damien Scano, est le délégué régional de PACA depuis 2013.

La CNAPE s'est fortement investie dans la création et le suivi des CEF puisqu'elle a participé à la co-construction du cahier des charges initial, à la mise en œuvre de sessions de formation, à l'expérimentation et à l'évaluation des premiers centres.

L'ADSEA 04 s'engage à respecter la Charte Qualité qui a été élaborée par la CNAPE et qui énonce les principes suivants :

1. Un accueil non discriminant : accueil de tous les mineurs, quels que soient leurs problématiques, leurs histoires de vie ou l'acte qu'ils ont commis.
2. La priorité éducative : les CEF sont des lieux éducatifs, ils s'engagent à mettre en œuvre des réponses singulières et adaptées à chaque jeune.
3. L'obligation de protection : envers les jeunes autant qu'envers les salariés.
4. L'exigence du soin et du bien-être des jeunes.
5. Le respect des droits de l'enfant et la prise en compte de leurs besoins fondamentaux
6. Le respect des liens familiaux et le travail avec les parents : les CEF ne s'inscrivent pas dans une démarche de rupture avec la famille. Seule la prescription judiciaire peut porter atteinte au droit du mineur concernant le maintien des liens familiaux.
7. Des jeunes acteurs de leur projet individuel : replacer les jeunes comme acteur de leur vie et de leur choix.
8. L'accompagnement à la sortie : rassurer et organiser une ouverture progressive vers l'extérieur, en lien avec la famille et le service de milieu ouvert de la PJJ.
9. Un cadre de travail bienveillant et respectueux des ressources humaines : une organisation, un projet et un cadre de travail solides, sécurisants, structurés, cohérents et partagés.
10. Une réponse portée par l'association gestionnaire : un engagement et un soutien fort et durable, une implication et une attention constante des administrateurs, des directions et des salariés.

Elle participera également au groupe CEF qui réunit les gestionnaires d'établissements adhérents à la CNAPE. Cette implication permettra de s'inscrire dans la dynamique de soutien technique et pratique que favorise la fédération.

3 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

3.1 Le public bénéficiaire

Le CEF de l'ADSEA 04 accueillera 12 mineurs, âgés de 15 à 18 ans, multirécidivistes ou multiréitérants. Les jeunes seront placés au sein du CEF pour une durée de 6 mois renouvelables.

Les adolescents accueillis en CEF ont souvent vécu une enfance difficile et carencée, avec des expériences infantiles traumatisantes et/ou des ruptures. D'autres n'ont pas vécu la précarité familiale ou une discontinuité dans le parcours de vie, mais en raison d'un manque de vigilance parentale et d'une absence de frustration de l'enfant, ils peinent à intégrer les règles.

Dans un cas comme dans l'autre, l'accompagnement de ces adolescents s'inscrira dans un cadre structuré, avec la mise en relation quotidienne avec des adultes signifiants qui rappellent en permanence le cadre du CEF.

3.2 Modalités de l'intervention éducative

Le CEF sera ouvert 365 jours par an, 24h/24, avec au moins deux personnels éducatifs en continu et un cadre d'astreinte joignable en permanence.

Le temps du placement en CEF est généralement de 6 mois. Il se découpe en trois phases, d'inégale durée, qui font toutes l'objet d'une formalisation avec le mineur et sa famille :

- la phase d'accueil
- la phase de consolidation du projet du jeune
- la phase de préparation à la sortie

Dans toutes les dimensions de son projet, l'ADSEA 04 a mené une réflexion autour de deux axes :

- comment favoriser la rupture initiale du jeune avec son environnement ?
- quelle progressivité dans l'accompagnement afin de favoriser l'autonomie et la non-récidive au moment de la sortie ?

3.2.1 La recherche de l'adhésion au projet

L'adhésion des mineurs ne peut constituer un préalable à la prise en charge. En effet, comme le rappelle la circulaire du 10 mars 2016, la prise en charge éducative dans un cadre judiciaire repose sur l'aide contrainte.

Pour autant, elle sera rapidement recherchée par l'équipe afin que le jeune devienne acteur de son projet. Comme l'indique la CNAPE, "plus la décision judiciaire est comprise et admise par le jeune et sa famille, moins le risque d'opposition et de résistance à une prise en charge éducative est élevé".

3.2.2 Une prise en charge contenante et sécurisée

En application de la note d'orientation de la DPJJ du 30 septembre 2014, la prise en charge dans le CEF de l'ADSEA se veut également contenante, au sens de la note du 24 décembre 2015 relative à la prévention et la gestion des situations de violence au sein des établissements et services de la PJJ : "La contenance éducative constitue un cadre éducatif dont **la clarté et le sens** doivent permettre de sécuriser le jeune accueilli. Elle s'exprime par la manière dont se pensent et se mettent en oeuvre les

savoir-faire et savoir-être, les gestes et les postures, les organisations et les processus de travail susceptibles de sécuriser le cadre éducatif et in fine le jeune lui-même”.

Conformément à l’art. 33 de l’ordonnance du 2 Février 1945, les jeunes sont sous la surveillance constante des professionnels afin d’assurer leur sécurité. Ces derniers effectuent des contrôles réguliers à l’intérieur et à l’extérieur du CEF, tout particulièrement en début d’accompagnement et durant les moments de fragilité du jeune.

Les autorisations de sortie sont progressives, dans le strict respect de la mesure de placement :

- Pendant la **phase d’accueil**, aucune sortie ne sera autorisée pendant les premiers jours. Puis, seront autorisées les sorties en lien avec le projet du jeune, en présence d’un éducateur.
- Au cours de la **phase de projet**, une ouverture progressive vers l’extérieur sera organisée en lien avec les partenaires de l’insertion professionnelle, de la santé... Des périodes d’immersion sont organisées dans des entreprises, généralement sans l’éducateur référent, qui fait le lien avec le tuteur de stage en amenant et récupérant le jeune, mais laissera à ce dernier la possibilité d’exprimer ses capacités sans la stigmatisation de l’institution.
- Au cours de la **troisième phase**, où l’**autonomie** des jeunes est favorisée, celui-ci est amené à tester son projet de façon de plus en plus approfondie : l’entrée en formation peut être testée, mais aussi l’hébergement (avec un suivi quotidien) dans une structure plus ouverte (type FJT), voire en logement autonome, en mettant à disposition un studio loué par le CEF.

3.2.3 Des réponses adaptées aux incidents

L’ADSEA veillera à ce que tous les incidents soient connus de l’ensemble de l’équipe, qui y apportera des réponses uniformes et concertées. Un protocole de gestion des incidents sera élaboré et diffusé à l’ensemble des professionnels qui devra en avoir une parfaite connaissance. Ce protocole sera d’ailleurs régulièrement rappelé lors des réunions pédagogiques et de fonctionnement.

Des protocoles seront également conclus avec les services de gendarmerie, ainsi qu’avec le parquet de Digne, avant l’ouverture du CEF.

Selon la nature de l’incident, une sanction sera posée au moment des faits. Elle sera soit punitive (interdiction de sortie de loisir le week-end, obligation de nettoyage, ...) soit éducative (préparation d’un exposé, rédaction d’un écrit, ...). La direction décidera ensuite des suites à donner.

Dans le cas d’une violation des obligations de la mesure judiciaire, le magistrat ayant décidé la mesure sera avisé dans les plus brefs délais, afin qu’il puisse apprécier de la réponse judiciaire à y apporter.

Dans le cas de faits constitutifs d’une infraction pénale, le magistrat prescripteur, le parquet du lieu de commission des faits et la gendarmerie seront informés. Le parquet du lieu de commission des faits ou du lieu d’arrestation prendra attache avec les parquets du lieu de placement et du lieu de résidence habituelle du mineur pour déterminer la juridiction compétente pour le traitement de cette nouvelle infraction.

En cas de fugue, une recherche dans le CEF puis aux abords sera effectuée. Le cadre d’astreinte sera informé. Si le jeune reste introuvable, une déclaration de fugue sera transmise à la gendarmerie, au magistrat prescripteur, au Parquet, à la DIRPJJ, à la DTPJJ, ainsi qu’à l’éducateur PJJ.

Les parents seront informés de tout incident ou fugue.

3.2.4 Un accompagnement individualisé

La réponse apportée à chaque jeune sera adaptée à sa situation, à son parcours de vie, à sa façon de réagir à l’aide contrainte, de se positionner dans le groupe et vis-à-vis des adultes. Plusieurs outils garantissent cette individualisation :

- Le document individuel de prise en charge (**DIPC**) témoignera de la singularité de chaque prise en charge. C'est un outil permettant une alliance entre les acteurs de la prise en charge qui détermine la place et le rôle de chacun.
- L'**emploi du temps** individualisé : les ateliers techniques, scolaires, pédagogiques,... seront tous présentés et expérimentés par chaque jeune accueilli, mais le planning quotidien sera construit en fonction des besoins que l'équipe identifie, et du projet du jeune lui-même.
- La désignation par l'institution d'un éducateur **réfèrent** pour chaque jeune. Le réfèrent éducatif établit une relation privilégiée avec le jeune, en veillant néanmoins à ne pas se "l'approprier". Il a pour rôle de centraliser toutes les informations relatives au jeune et de coordonner les interventions qui le concerne, en lien avec l'ensemble de l'équipe du CEF, mais aussi avec la PJJ, la famille et l'ensemble des acteurs extérieurs.

3.3 Le projet éducatif

La prise en charge des jeunes en CEF est globale : elle se base à la fois sur l'insertion scolaire et/ou professionnelle, mais aussi sur des ateliers et activités qui favorisent l'acquisition d'habiletés sociales et l'amélioration du rapport du jeune à la société, aux normes, aux autres.

3.3.1 La scolarité

Comme l'indique la note du 4 avril 2005 du ministère de l'éducation nationale, même dans le cadre d'un placement en CEF, « quel que soit leur âge, les jeunes ainsi placés doivent être mis en situation d'acquérir des savoirs et savoir-faire permettant un développement personnel et une poursuite de formation. L'objectif pour les jeunes de moins de 16 ans est de réintégrer un établissement scolaire et, pour les plus âgés, de s'engager dans une formation professionnelle, sauf à ce qu'une poursuite d'études en lycée général et technologique soit envisageable ».

Pour favoriser ces acquisitions, un enseignement de l'éducation nationale sera détaché auprès du CEF. Il réalisera un accompagnement des jeunes en trois phases, avec l'objectif de permettre l'acquisition ou le perfectionnement des savoirs fondamentaux et de faciliter le retour vers les dispositifs de droit commun.

- Phase 1 : évaluation des acquis scolaires et professionnels
- Phase 2 : mise à niveau ou validation des acquis, lors d'ateliers scolaires qui seront réalisés en individuel, sur des durées courtes n'excédant pas 45 minutes par atelier, afin de maintenir la concentration du jeune.
- Phase 3 : les ateliers scolaires se feront en petits groupes afin de se rapprocher des conditions scolaires réelles.

Une convention sera envisagée avec des établissements scolaire du territoire, pour permettre à certains jeunes, au cas par cas et sous réserve de l'accord du magistrat, de fréquenter les progressivement, selon des modalités à organiser par l'enseignant, le directeur du CEF et les chef d'établissements. Un partenariat privilégié sera construit avec le Lycée Agricole Carmejane, mais également avec le collège Gassendi à Digne qui porte la SEGPA.

3.3.2 L'insertion professionnelle

Un accent particulier sera mis sur le projet d'insertion professionnelle du jeune. Au sein de l'équipe du CEF, un professionnel sera dédié à l'insertion.

L'ADSEA 04 entend développer un réseau important d'entreprises partenaires pour permettre aux jeunes la découverte de différents milieux professionnels : agriculture, commerce, bâtiment, informatique, ... Ces partenaires, avec lesquels le CEF de l'ADSEA 04 passera des conventions, accueilleront les jeunes dès la phase de construction de leur projet d'insertion, sur des périodes courtes

et en lien avec un éducateur du CEF d'abord, puis éventuellement en stage plus long si le jeune souhaite s'engager dans l'approfondissement de son projet professionnel.

La multiplicité et la diversité des offres faites aux jeunes nous semble indispensable : plus l'offre est conséquente, plus les chances qu'une envie naisse est grande.

3.3.3 Les ateliers techniques

A l'intérieur du CEF, des pôles techniques proposeront différents ateliers, animés par des éducateurs techniques et/ou des intervenants extérieurs. Ils permettront aux jeunes de découvrir et de pratiquer plusieurs activités et de les mettre en situation active dans l'évaluation de leurs aptitudes professionnelles (respect des règles du travail, des horaires, prendre soin des tenues et du matériel...).

Au moment de l'arrivée, la découverte de chaque atelier sera obligatoire, puis le jeune pourra choisir de se spécialiser sur une ou deux activités en fonction de ses appétences et de son projet professionnel.

Au sein de chaque pôle, l'ADSEA a cherché à rendre possible une logique de parcours : découverte de l'activité en atelier, immersion en entreprise sur le plan local, puis possibilité de formation sur le territoire élargi.

Quatre pôles seront donc organisés au sein du CEF :

- **Pôle agricole**, avec des ateliers de maraîchage, d'arboriculture et de petit élevage.
- **Pôle ressourcerie**, avec un atelier de récupération et revalorisation des déchets et un atelier rénovation de ski.
- **Pôle valorisation du patrimoine de montagne** avec un atelier d'aménagement des sentiers et un atelier de savoir-faire en bâtiment.
- **Pôle restauration**.

Le choix des ateliers a été porté par une logique d'intégration dans le territoire, partant de ses atouts et besoins.

Aucun des ateliers n'aura de contrainte de productivité, ou de but lucratif. Les ressources éventuellement dégagées seront réinjectées dans des projets d'activités construits par les jeunes eux-mêmes. Le CEF de l'ADSEA 04 s'inscrit ainsi dans une logique de projet plutôt que de consommation d'activité.

❖ PÔLE AGRICOLE

Le pays de Digne est une terre d'agriculture, avec de nombreuses entreprises de maraîchage et d'élevage. En développant un pôle agricole, le CEF de l'ADSEA s'inscrit dans la tradition du territoire et souhaite réactiver en particulier la tradition de la culture de la pomme de terre, simple dans sa mise en œuvre et adaptée au climat. Se tourner vers ces activités agricoles participe de l'identité du CEF et a suscité un grand enthousiasme chez les personnes consultées implantées en maraîchage, arboriculture et/ou élevage et qui souhaitent apporter leur savoir-faire technique, voire mettre à disposition des animaux, pour le petit élevage ou le travail en traction animale.

Le maraîchage

Le maraîchage permet de redonner du sens à deux concepts fondateurs : l'espace et le temps. L'espace grâce au travail en extérieur; le temps avec les saisons et le rythme de la pousse des légumes. L'atelier maraîchage doit également permettre aux jeunes de retrouver un lien avec la terre et avec leur corps : les mains sales, l'activité physique, le chaud ou le froid dictés par la météo.

La mécanisation sera volontairement limitée et les plants seront produits par les jeunes eux-mêmes. Ce choix permettra de limiter la saisonnalité de l'activité : en hiver, le travail se fera sous serre chauffée et aux inter-saisons, la terre sera préparée par l'équipe de l'atelier.

Le bon fonctionnement de cet atelier pourrait contribuer, en lien avec un maraîcher local, au développement de ventes en circuit court de paniers de légumes.

L'arboriculture

La récolte des fruits, tout au long de l'année, rythme également la vie agricole du Pays dignois. La plantation, la sélection, la cueillette, la taille sont autant de tâches que les jeunes pourront apprendre à effectuer, développant ainsi un savoir-faire transférable à d'autres régions. Le territoire regorge d'arbres fruitiers non récoltés : le CEF proposera aux propriétaires d'assurer la récolte et l'entretien de ces arbres.

Nous serons également à l'initiative d'un nouveau service pouvant répondre aux besoins du territoire : l'installation d'une presse à fruits. L'installation au CEF d'un équipement permettant le pressage, la pasteurisation et l'embouteillage du jus des fruits locaux permettra de finaliser le travail autour de l'arboriculture (de la graine au jus...), et constituera l'occasion de rencontres valorisantes avec les professionnels et les particuliers désireux de faire presser leurs fruits. L'activité de récolte des "fruits abandonnés" contribuera également à la valorisation du terroir, en positionnant le CEF comme un acteur du développement local.

Petit élevage

L'atelier "Petit Elevage" sera composé de poules, poulet de chair, oies, canards et de lapins, avec le choix d'un élevage en plein-air qui permettra des activités quotidiennes autour des installations (construction et entretien des enclos, construction de nichoirs, ...) et des animaux eux-mêmes (nourrissage, nettoyage des litières, ramassage des œufs, ...).

Pour démarrer cette activité, plusieurs propositions ont été faites par des éleveurs de mettre à disposition leurs animaux. Cela présente pour eux un intérêt de rotation de leurs terrains et pour le CEF, d'avoir la certitude de bénéficier des conseils de professionnels.

Des ruches seront également installées, avec la possibilité pour les jeunes de participer au travail de l'apiculteur tout au long de l'année (entretien des ruches, récolte, extraction,...).

Plusieurs débouchés de formations existent ensuite sur le territoire :

- Seconde professionnelle "Productions agricoles" au Lycée agricole de Carmejane
- Bac pro "Production horticole" à la MFR de Ventavon (en apprentissage)
- Certificat de spécialisation "Production, Transformation, Commercialisation de produits fermiers" et CAP "Métiers d'Agriculture" au Lycée agricole des Emeyères (Gap)

❖ PÔLE VALORISATION DU PATRIMOINE DE MONTAGNE

Le pays de Digne est riche sur le plan naturel et architectural. Les communes, les EPCI, le Département, la Région et l'État sont, chacun à leur niveau et en fonction de leurs compétences respectives, engagés dans des programmes de protection, de réhabilitation ou de valorisation du patrimoine naturel, culturel ou immatériel. La création d'un pôle "Valorisation du patrimoine de montagne" au sein du CEF s'inscrit dans cette dynamique et doit permettre de réhabiliter les espaces qui ne seraient pas ou insuffisamment valorisés (sentiers, petits ouvrages, aménagement de berges, restauration de bâtis traditionnels). L'ADSEA souhaite ainsi participer au renforcement de l'identité du territoire, ainsi qu'à son essor touristique, et permettre aux jeunes accueillis de découvrir une culture, des traditions et des savoir-faire

Aménagement et entretien des sentiers

L'atelier technique "aménagement et entretien des sentiers" se décomposera en deux temps distincts:

- des temps sur zone pour l'aménagement et l'entretien à proprement parler : débroussaillage, élagage, aménagements en pierre sèche, marquage peinture, pose de signalétique, de moyens de franchissement...);
- des temps de préparation en atelier pour construire les panneaux de signalétique en bois, concevoir des systèmes d'écoulement des eaux pluviales, élaborer et concevoir les éléments d'un petit pont et se familiariser avec les gestes techniques de petite maçonnerie nécessaires à l'aménagement parfois indispensable de l'assiette d'un sentier, ou la consolidation du revêtement du sol.

Dans les deux cas, des outils manuels seront favorisés afin de limiter le risque d'accident.

En amont des chantiers, les lieux d'aménagement seront identifiés par un dialogue entre le CEF (cadres et encadrant technique) avec les collectivités locales, les représentants de la Fédération française de Randonnée, l'ONF,...

Savoir-faire en bâtiment

Au sein de cet atelier, les jeunes pourront découvrir différentes techniques utilisées dans la restauration du patrimoine bâti : menuiserie, maçonnerie, enduits, plâtre, peinture. Ils y seront initiés en atelier avant de pouvoir mettre ces techniques en application sur des chantiers d'utilité sociale réalisés en lien avec les mairies demandeuses.

Les Associations locales seront à ce titre des partenaires privilégiées. Au niveau départemental, nous nous rapprocherons de l'association Alpes de Lumière, dont la vocation est de faire connaître et valoriser le patrimoine bâti et naturel de la Provence à travers la réalisation de chantiers bénévoles, de chantiers écoles et d'animation de territoire.

Dans la logique de parcours qui prévaut dans tous les ateliers de l'ADSEA, les jeunes intéressés par les activités de ce pôle pourront prétendre à des stages, voire à l'intégration des formations :

- "Ouvrier professionnel en restauration du patrimoine" ou "Ouvrier professionnel en éco-construction" au Gabion (Embrun -05)
- Bac technologique "Aménagement et valorisation des espaces" au Lycée agricole de Carmejane (Le Chaffaut -04)
- CAP agricole "Travaux paysagers" de la MFR de Ventavon (05)

La place des chevaux dans les ateliers techniques de maraîchage et d'aménagement des sentiers

Le cheval est connu de longue date pour être un excellent "outil" thérapeutique : non jugeant mais empreint d'une grande sensibilité, c'est un médiateur qui contribue à l'apprentissage des valeurs du respect, de discipline et d'écoute. Le cheval de trait, par sa corpulence, est particulièrement adapté aux jeunes car il contribue à la reprise de confiance en soi.

Les chevaux seront utilisés dans le cadre de l'atelier de l'aménagement des sentiers. Dans le cadre d'entretien d'espaces communaux, ils pourront être valorisés par les municipalités comme une démarche responsable et écologique puisque le débardage à traction animale est réputé pour ne pas entraîner la dégradation des chemins et des sols. Le recours au cheval permettra également d'atteindre des reliefs difficiles d'accès ou des zones humides sans craindre l'enlèvement.

Dans le cadre de l'atelier de maraîchage non mécanisé, les chevaux pourront également contribuer à la réalisation des travaux les plus pénibles en pleine terre ou même en serre : ameublissement, hersage, binage,...

❖ PÔLE RESSOURCERIE

En projetant de développer une activité de revalorisation des déchets, le CEF de l'ADSEA ne vise pas une activité de vente à proprement parler, à l'instar de ce qui se fait dans les chantiers d'insertion.

Le pôle ressourcerie cherchera plutôt à favoriser le lien entre le CEF et la population, par la récupération à la déchèterie ou chez l'habitant de matériel qui pourrait être réemployé, réparé ou revalorisé, puis par la revente à prix symbolique, sur site, en ligne ou lors d'évènements locaux (marché de Noël, vide-greniers...)

En cohérence avec le projet et l'identité volontairement montagnarde, une attention particulière sera portée à la revalorisation du matériel de montagne, et en particulier sur les deux produits suivants :

- matériel de ski "réformé" (cette activité pourra être particulièrement développée en hiver, période à laquelle le maraîchage et l'entretien des sentiers connaît une activité moins importante)
- mécanique vélo afin de réaliser des petites réparations sur les VTT et vélos de route utilisés dans les activités de pleine nature.

Cet atelier permettra l'acquisition de savoirs et de savoir-faire nécessaires, par exemples, à la réparation d'appareils électroniques, à la rénovation d'objets ou de meubles anciens.

Dans la logique d'insertion professionnelle, les jeunes qui souhaitent approfondir leurs compétences dans ce domaine pourront effectuer des stages chez un loueur de ski d'une des trois stations de la vallée de la Blanche.

❖ PÔLE RESTAURATION

Le secteur de la restauration est porteur d'emplois, saisonniers ou pérennes, avec de nombreux postes ne réclamant pas de qualifications trop exigeantes mais nécessitant l'acquisition de gestes professionnels simples et de comportements adaptés.

Cet atelier sera encadré par un encadrant technique spécialisé en restauration qui aura le double objectif de préparer les repas consommés par les jeunes tout au long de la semaine, et de transmettre un savoir-faire aux participants à l'atelier.

Le pôle Restauration fonctionnera en lien étroit avec l'atelier maraîchage, puisque dans l'hypothèse de vente de paniers, le premier pourra, dans le respect des normes sanitaires en vigueur, contribuer à limiter l'appauvrissement des paniers en hiver en transformant des produits d'été : coulis de tomates, soupes, conserves...

Des stages seront ensuite recherchés dans les restaurants du territoire et les formations suivantes pourront être envisagées :

- CAP Cuisine au CFA René Villeneuve
- CAP "Cuisine", ou BEP "Organisation Production Culinaire & Production de Service", ou Bac professionnel "Cuisine" du Lycée professionnel hôtelier Paul Arène à Sisteron (04)

3.3.4 Les activités culturelles et artistiques

Le CEF de l'ADSEA 04 utilisera les ressources locales pour favoriser l'ouverture à la culture : cinéma, lecture, théâtre, pratiques artistiques.

Concernant le cinéma, ce média attractif et ludique sera utilisé à des fins éducatives, afin d'aborder des thématiques particulières ou de favoriser l'expression des émotions. Des partenariats seront également noués avec la Médiathèque et le Centre Culturel René Char à Digne.

Au-delà de l'accès à la culture en tant que spectateurs, le CEF utilisera les supports culturels pour rendre les jeunes acteurs et auteur de productions qui leur permettent de s'exprimer, de raconter, de sublimer. Ces activités pourront prendre diverses formes : artisanat, musique, peinture, théâtre, rédaction d'un journal, réalisation d'une émission de radio,... Un travail avec les associations socio-culturelles du département sera engagé afin de mettre en œuvre des projets diversifiés et ambitieux. Un espace équipé d'instruments sera également dédié à l'apprentissage et la pratique de la musique en individuel et en groupe.

Le CEF de l'ADSEA prendra également part à des actions nationales, comme "Des cinés la vie" ou "Bulles en fureur" proposées par la PJJ.

3.3.5 Les activités sportives et de pleine nature

Au-delà de sa vocation de loisirs, le sport a une fonction éducative, sociale et de santé. Il participe au développement de soi et à l'apprentissage de règles sociales (coopération, respect, ...). C'est aussi un excellent support d'observation des comportements et attitudes des jeunes pour l'équipe.

Les jeunes accueillis en CEF ont un besoin important d'activité et sont souvent dans une recherche de sensation. Cet état actif leur permet une décharge des tensions internes.

Le territoire du Pays de Digne se prête particulièrement aux activités de pleine nature : randonnée, escalade, raquettes, VTT, canyoning, vol libre, eaux vives... Ces activités ont l'avantage de ne pas induire de compétition entre les participants, de pouvoir se faire en prise en charge individuelle, de favoriser le dépassement de soi, et de rendre indispensable le respect des règles de sécurité autant que la confiance dans l'autre.

Des qualifications spécifiques seront recherchées dans l'équipe des éducateurs d'internat (accompagnateur de moyenne montagne, brevet d'état, ...) car ces activités seront utilisées dès l'accueil pour marquer la rupture avec l'environnement du jeune et favoriser l'entrée en relation, puis tout au long du parcours pour favoriser des temps privilégiés : escalade en grande voie, bivouac, nuits en refuge,...

Les éducateurs qui ne disposent pas de qualification spécifique en la matière pourront s'appuyer sur un réseau de professionnels sportifs, nombreux sur le territoire.

3.3.6 Les ateliers d'apprentissages sociaux

Les habiletés sociales sont les aptitudes socio-affectives qui nous permettent de comprendre une situation sociale et de considérer la perspective des autres. Elles renvoient également à la capacité de s'exprimer par rapport à une situation d'une façon qui est socialement acceptable.

L'objectif des ateliers d'apprentissages sociaux est d'aider les jeunes à acquérir ou renforcer des aptitudes à la vie en société. Parmi les thèmes abordés, on trouvera : apprendre des techniques de communication, développer l'empathie, exprimer ses émotions, savoir dire non, répondre aux critiques.

Ces ateliers seront animés, selon le thème, par des éducateurs, des psychologues ou des intervenants extérieurs. Ils favoriseront la pratique, la mise en situation et l'échange en petit groupe.

3.3.7 Les ateliers favorisant le bien être

Des ateliers animés par des prestataires extérieurs seront régulièrement organisés en fonction des besoins des jeunes : sophrologie, kinésiologie, haptique... L'ADSEA se veut ouverte à des expérimentations originales en matière d'accompagnement et de soutien du mieux-être.

Par exemple, une proposition a déjà été faite par une association qui pratique le travail au Champ d'Argile, expérimenté avec succès avec des jeunes de CER. Cette technique consiste à laisser les jeunes malaxer un cadre de bois rempli d'argile malléable. "Chaque séance est un travail sur soi réparateur, libérateur et créateur (...) qui permet de prendre sa vie en main et de devenir qui l'on est".

3.4 Les partenaires de la structure

Le CEF est ouvert sur son environnement, et développe, conformément à l'article L. 349-2 du CASF, tous les partenariats possibles permettant une meilleure réponse aux besoins du public, notamment en matière d'accès aux droits, de santé, de scolarisation, d'apprentissage, d'insertion.

3.4.1 La place des titulaires de l'autorité parentale

Sous réserve des prescriptions judiciaires, le CEF veillera à impliquer les titulaires de l'autorité parentale dans l'action éducative menée auprès du jeune. Dès le début du placement, ils seront **associés à la prise en charge**. Ils recevront un courrier leur expliquant le rôle du CEF et ce qui est attendu de leur part, afin de les rassurer et d'établir les bases d'une véritable collaboration.

Une attention particulière sera portée à la **première visite des parents au CEF**. Celle-ci sera l'occasion pour eux de rencontrer le directeur et/ou le directeur adjoint, le chef de service et la psychologue qui expliqueront le cadre de l'établissement, présenteront les personnels et la manière dont va être pris en charge leur enfant. Une visite de l'établissement sera organisée.

Tout au long du placement, les parents seront informés du déroulement de la prise en charge, tant dans ses aspects positifs que lors de difficultés, notamment en cas de survenue d'incidents. Ils auront régulièrement des contacts avec l'éducateur référent, les cadres, voire la psychologue qui pourra le proposer un travail de soutien à la parentalité.

Pour faciliter le droit de visite des familles, le CEF de l'ADSEA 04 prévoit d'intégrer dans le projet architectural un espace dédié aux rencontres. Cet espace permettra également d'envisager un séjour d'une ou plusieurs nuits (sous forme de gîte) afin de compenser l'éloignement du CEF du lieu de résidence des familles.

3.4.2 La place des autorités judiciaires

Les magistrats sont des partenaires privilégiés dans l'accompagnement réalisé auprès du jeune. Les contacts seront très réguliers, par le biais de notes d'informations, de rapports, de notes d'incident, de déclaration de fugue ou de demande de permission.

Pour soutenir cette collaboration, nous souhaitons convier régulièrement les magistrats aux réunions pluridisciplinaires ainsi qu'au comité de pilotage du CEF.

Le parquet des mineurs est un partenaire incontournable pour le bon fonctionnement du CEF. Il sera informé de tout incident, tout dysfonctionnement constaté ainsi que toutes informations utiles concernant la vie quotidienne du CEF. Il sera par ailleurs avisé de l'identité, de la situation et de l'évolution de tous les mineurs qui y sont placés. Le parquet des mineurs sera également invité aux réunions pluridisciplinaires de l'établissement.

Les Juges des Enfants et les Juges d'Instruction : Des liens étroits et permanents avec les juges seront établis dans le cadre du suivi des mineurs accueillis et dans notre rôle d'aide à la décision judiciaire. Ils seront par ailleurs avisés de tout incident durant le temps placement. Des rapports sont rédigés et transmis, en conformité avec les différentes phases du placement.

3.4.3 Les partenaires de proximité

La gendarmerie sera un partenaire privilégié, dans les possibilités d'intervenir rapidement en cas de situations difficiles et lors des fugues. Notre CEF aura à coeur de favoriser une bonne connaissance de l'établissement par les fonctionnaires de gendarmerie, grâce à une convention de partenariat et des échanges réguliers.

La mairie est un partenaire incontournable dans la création du CEF et restera un interlocuteur privilégié, avec la volonté de communiquer très régulièrement sur l'actualité du CEF afin d'ancrer ce dernier dans un maillage territorial.

Le voisinage ne sera pas négligé et nous chercherons à nouer un dialogue constructif pour favoriser les liens, promouvoir le bien vivre ensemble et modifier les représentations des jeunes accueillis.

3.4.4 Les autres partenaires

Thème	Partenaire	Contenu du partenariat
Santé	Maison des adolescents de Digne	Entretiens d'écoute et de soutien
	Pôle de pédopsychiatrie de l'hôpital de Digne	Consultations psychiatriques
	Centre Infanto Juvénile Corto Maltese de Gap	Hospitalisation ponctuelle
	CSAPA de Digne	Consultations en addictologie, actions de prévention
	CODES	Ateliers de prévention santé
Formation et insertion	Éducation Nationale	Construction du parcours scolaire des jeunes
	Ligue de l'enseignement des Alpes du Sud	Accès au chantier école et aux formations
	MFR de Ventavon, Lycée agricole de Carmejane, GRETA	Entrée en formation des jeunes
	Entreprises locales	Mise en œuvre de journées de découverte, de stage et/ou d'apprentissage
	Chantiers d'insertion	Mise en œuvre de période d'immersion
Accompagnement social	Mission Locale	Accompagnement dans la définition et la mise en œuvre du projet d'insertion professionnel
	Foyer de Jeunes travailleurs	Hébergement des jeunes dans le cadre de leur projet de sortie
	Promeneurs du Net 04	Prévention des risques sur les réseaux sociaux

4. Les moyens de la mise en œuvre

4.1 Les moyens humains

4.1.1 Composition

L'accompagnement en CEF se base sur la pluridisciplinarité de l'équipe encadrante, qui favorise le croisement de regards et de compétences spécifiques, et qui permet d'appréhender la situation du jeune dans sa globalité.

L'effectif du CEF sera composé comme suit :

- 1 directeur d'établissement, titulaire du CAFDES ou d'un diplôme équivalent de niveau I
- 1 directeur adjoint, titulaire d'un diplôme de l'encadrement en travail social (CAFDES ou CAFERUIS)
- 1 chef de service, titulaire du CAFERUIS
- 1 psychologue (0,8 ETP)
- 12 éducateurs d'internat, dont 6 titulaires du diplôme d'Éducateur Spécialisé
- 3 éducateurs techniques
- 1 chargée d'insertion (0,5 ETP)
- 4 veilleurs de nuit
- 1 secrétaire
- 1 maîtresse de maison
- 1 infirmière
- 1 psychiatre (0,2 ETP)

L'équipe sera constituée de 28 personnes, pour 26,5 ETP. Le CEF bénéficie également de la mise à disposition d'un enseignant à temps complet par l'Éducation Nationale. Celui-ci est pleinement intégré à l'équipe par sa participation à l'élaboration du projet pédagogique du CEF.

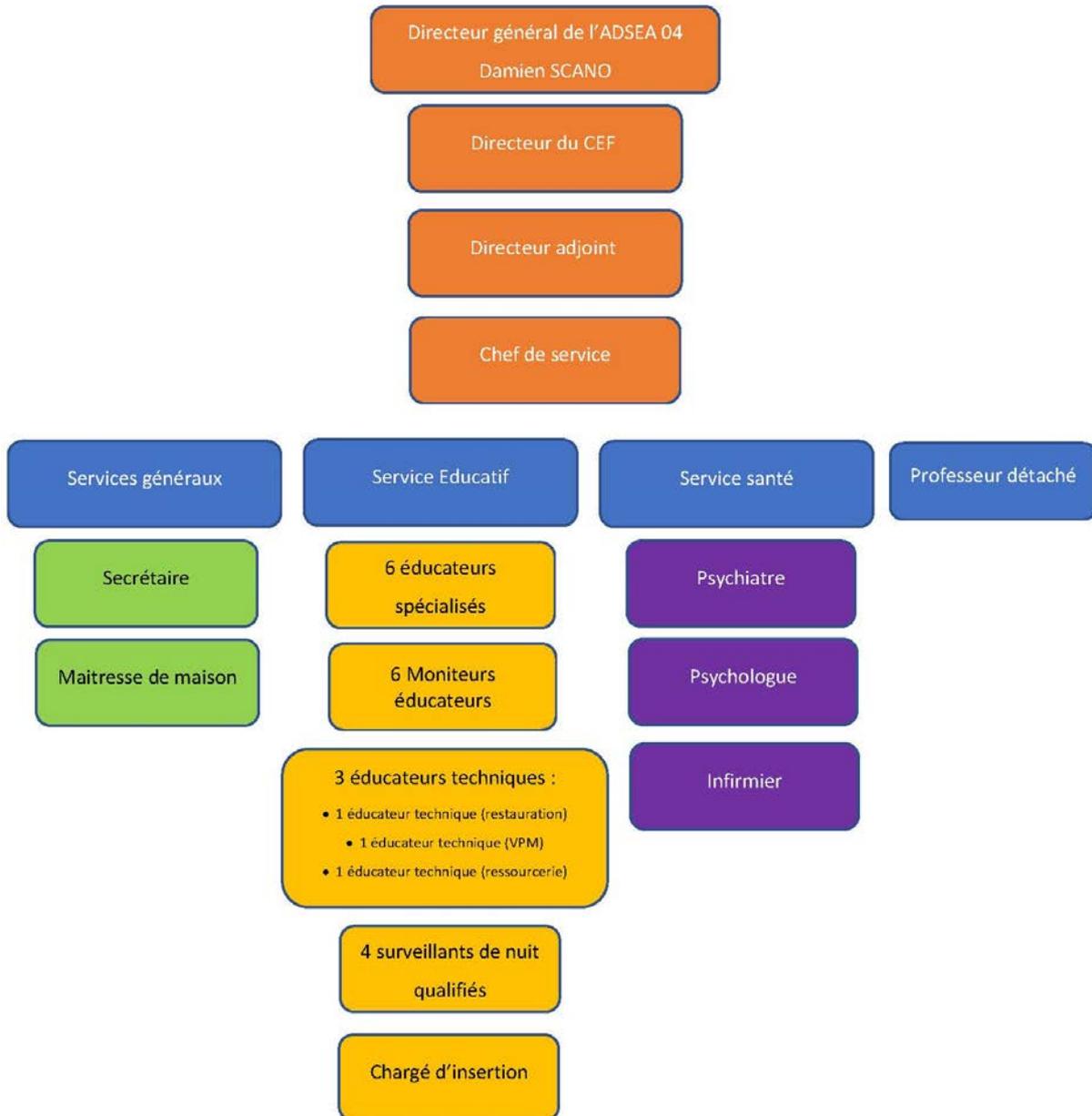
Pour mettre en œuvre au mieux le projet d'établissement, les recrutements seront fondés sur l'expérience des candidats auprès d'un public de mineurs, voire de mineurs délinquants, et sur la motivation à porter et incarner au quotidien le projet du CEF. Des personnes non diplômées pourront être recrutées si elles s'engagent dès leur recrutement dans une logique de formation et de développement des compétences.

Des profils et motivations existent bel et bien sur le territoire du Pays dignois, et ont été identifiés par l'ADSEA 04. La mobilité géographique sera également favorisée, par une facilitation de l'accès au logement, en lien avec les mairies avoisinantes qui sont conscientes de la richesse d'accueillir de nouveaux habitants, tant pour l'économie locale que pour le maintien des effectifs scolaires.

Un certain nombre de professionnels (à l'interne comme à l'externe) ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à l'équipe de cet établissement.

Par ailleurs, l'ADSEA est engagé dans l'accueil de jeunes professionnels en cours de formation (en particulier l'accueil de douze apprentis moniteur-éducateur sur la médiation socio-éducative) dont certains ont déjà exprimé leur intérêt pour le projet.

4.1.2 Organigramme



4.2 Le projet architectural

Conformément au programme cadre immobilier des CEF du 10 août 2018, une attention particulière sera portée sur la robustesse des locaux, leur sécurité, tout en recherchant une atmosphère conviviale.

La fermeture sera matérialisée pour réaffirmer le caractère contenant de la prise en charge, sans que l'établissement ne prenne l'aspect d'un établissement carcéral.

4.2.1 Nature des locaux

Zone 1 : espace administratif et activités de jour des mineurs

L'espace administratif est accessible directement depuis l'entrée. Bien qu'il soit lié à l'espace des activités de jour afin de permettre une proximité et une communication facile avec l'équipe, il est suffisamment en retrait pour permettre le calme par rapport à la vie quotidienne du centre. une salle d'activité calme, équipée d'une télévision mais aussi de tables permettant l'organisation de jeux de société par exemple.

Zone 2 : espace de restauration et unité logistique

L'espace de restauration comprend :

- une cuisine aux normes HACCP, avec les ustensiles dangereux rangés sous clés,
- une réserve alimentaire
- le réfectoire où sont pris les repas, d'une capacité de 40 personnes, avec une attention particulière portée à l'insonorisation, et la présence de sanitaires avec un point d'eau pour le lavage des mains,
- deux petits salons de détente pour les jeunes
- la chaufferie

Zone 3 : les espaces extérieurs de détente

Cette zone comprend :

- un jardin accessible aux jeunes et visible depuis les locaux de jour
- une aire de sport avec un terrain multisport
- une terrasse couverte pour que l'extérieur reste accessible même en cas d'intempéries (pluie, neige...)

Zone 4 : hébergement

Cette zone est volontairement la plus éloignée du voisinage afin d'éviter tout vis-à-vis direct.

La zone d'hébergement comprend :

- 12 chambres individuelles, dont une aux normes PMR, chacune équipée de sanitaire (douche, wc, lavabo), d'un placard intégré, d'un lit avec chevet et d'un bureau avec chaise. Les portes des chambres s'ouvriront vers le couloir afin d'éviter qu'elles ne soient bloquées par du mobilier.
- le local des surveillants de nuit, dont la position permet d'avoir une vue sur l'ensemble des circulations et sur l'accès à l'unité d'hébergement. Dans ce local, se trouvent le report des alarmes ainsi qu'une commande d'ouverture du portail d'entrée principale.

Zone 5 : les ateliers techniques

Cette zone comprend :

- l'espace de maraîchage (terrain et serres)
- la ferme de petit élevage
- un grand hangar pour la ressourcerie
- un petit hangar pour le rangement du matériel de l'atelier "Sentiers" et les machines de travail du bois

Zone 6 : l'espace familles

L'espace famille est le lieu où les familles peuvent être hébergées.

Il est implanté sur la parcelle mais indépendant du CEF. Il n'aura aucun vis-à-vis avec la zone d'hébergement, d'activités de jour ou d'ateliers.

C'est un logement de type 4, modulable en deux logements (un T2 et un T3), permettant le séjour de six personnes en toute autonomie

Zone 7 : parking

Le parking doit permettre d'accueillir les véhicules de la structure, des salariés, des intervenants, des visiteurs et des familles.

Le cheminement piéton entre le parking et la zone administrative et d'activités de jour (zone 1) est sécurisé.

4.2.2 Surfaces

Zone 1 : espace administratif et activités de jour des mineurs -> au moins 330 m²

Zone 2 : espace de restauration et unité logistique > au moins 160 m²

Zone 3 : les espaces extérieurs de détente > au moins 3000 m²

Zone 4 : hébergement -> au moins 230 m²

Zone 5 : les ateliers techniques -> au moins 1000 m²

Zone 6 : l'espace familles > au moins 90 m²

Zone 7 : parking > au moins 100 m²

4.2.3 Note architecturale

Protéger, aider et éduquer des mineurs de 15 à 18 ans



Réalisation récente servant de référence : CEF Les Marronniers à Valence

Les bâtiments

Bâtiment en simple RDC accessible aux personnes en mobilité réduite

Implantation bioclimatique : Implantation sur un site favorable avec masques lointains et ensoleillement généreux. Les façades seront équipées de protections solaires passives en fonction des courbes d'ensoleillement



Les circulations intérieures seront éclairées naturellement



Energies renouvelables

- Production d'électricité par panneaux photovoltaïques
- Production d'eau chaude par capteurs solaires thermiques
- Production des calories par chaufferie bois

Les aménagements extérieurs

- Clôtures hautes doublées d'une haie végétale
- Aménagement d'une cour avec mobilier urbain béton fixe



- Un parking public et un parking personnel sécurisé
- City stade clôturé intégré



- Plantations, bassins de rétention des eaux pluviales enterré
- Utilisation des dépassées de toitures pour réaliser un préau